

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ➡ **N° 2023_05_04_10**

➡..... **Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget annexe Centre Artisanal d'Art.**

Date de la convocation

▪ 30 mars 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BAILLARD Sylvie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
M. MARLOT Loïc	à	Mme KOROL Renée
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. Yannick SENEAL

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	25		
Nombre de suffrages exprimés	24	Contre	Pour : 24
Votes			

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux réuni sous la présidence (1) de M. Guy BOUTLEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Luc DUBAELE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 294,56 €
Part affectée à investiss		4 301,35 €
Opérations de l'exercice	6 165,44 €	6 158,96 €
Totaux	6 165,44 €	9 152,17 €
Résultat de clôture		2 986,73 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	25		
Nombre de suffrages exprimés	25	Contre	Pour : 25
Votes			

Date de la convocation : 30 mars 2023
Séance du 05 avril 2023 à dix-huit heures trente minutes
Séance du 05 avril 2023, dressé par M. Jean-Luc DUBAELE, Maire,

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 294,56 €
Part affectée à investiss		4 301,35 €
Opérations de l'exercice	6 165,44 €	10 460,31 €
Totaux	10 466,79 €	13 453,52 €
Résultat de clôture		2 986,73 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable